Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa soixante-dix-neuvième session

Volume II

Décisions

10 septembre – 24 décembre 2024

Assemblée générale
Documents officiels • Soixante-dix-neuvième session
Supplément nº 49

Nations Unies • New York, 2025

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 10 septembre au 24 décembre 2024. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-dix-neuvième session paraîtront dans le volume III.

ISSN 0252-7006

Table des matières

Décisions

Page

A. Élections et nominations 4

B. Autres décisions 10

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission 10

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission 26

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) 29

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission 30

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission 33

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission 34

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission 35

Annexe

Répertoire des décisions 39

Décisions

Sommaire

Numéro de décision	*Titre*	*Page*

A. Élections et nominations

79/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
79/402.	Prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint ou de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne	4
79/403.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme	4
79/404.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination	4
79/405.	Élection de membres de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine	5
79/406.	Nomination de membres du Comité des conférences	5
79/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	5
79/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	6
79/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	6
79/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	7
79/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	7
79/412.	Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	7
79/413.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	8

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

79/501.	Réunions d'organes subsidiaires et d'entités pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session	10
79/502.	Débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale	10
79/503.	Droit de réponse aux allocutions prononcées par des chefs d'État	10
79/504.	Organisation de la soixante-dix-neuvième session	10
79/505.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	11
79/506.	Sommet de l'avenir	11
	Décision A	11
	Décision B	12
79/507.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	12
79/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	12
79/509.	Rapport du Conseil économique et social	12
79/536.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	12

79/537. Nouvelles modalités d'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral 12

Décision A 12

Décision B 13

Décision C 13

79/548. Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et d'entités du secteur privé à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement 13

79/552. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-neuvième session 21

2. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission*

79/510. Réduction des budgets militaires 26

79/511. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est 26

79/512. Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects 26

79/513. Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires 27

79/514. Missiles 27

79/515. Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement 28

79/516. Informations sur les demandes de mise au vote 28

79/517. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2025 28

79/518. Planification des programmes (Première Commission) 28

3. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)*

79/519. Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 29

Décision A 29

Décision B 29

79/520. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects 29

79/521. Question de Gibraltar 29

79/522. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale 30

79/523. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)] 30

4. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission*

79/542. Questions de politique macroéconomique 30

79/543. Groupes de pays en situation particulière 30

79/544. Activités opérationnelles de développement 30

79/545. Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale 30

79/546. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale 32

79/547. Planification des programmes (Deuxième Commission) 32

5. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission*

79/538. Promotion et protection des droits humains 33

79/539. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne 33

79/540. Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale 33

79/541. Planification des programmes (Troisième Commission) 34

6. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission*

79/549. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique 34

79/550. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne 34

79/551. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure 34

7. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission*

79/524. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la quatre-vingtième session 35

79/525. Planification des programmes (Sixième Commission) 36

79/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique 36

79/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique 37

79/528. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties 37

79/529. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides 37

79/530. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial 37

79/531. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs 37

79/532. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale 37

79/533. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie 38

79/534. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress 38

79/535. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption 38

A. Élections et nominations

79/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1re séance plénière, le 10 septembre 2024, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, membres de la Commission de vérification des pouvoirs de sa soixante-dix-neuvième session les États Membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Cabo Verde, Chine, Dominique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Libéria, Monaco et République démocratique populaire lao.

79/402. Prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint ou de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne

À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a approuvé, nonobstant les dispositions de la résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, la proposition du Secrétaire général[1] de proroger à titre exceptionnel, pour une période de deux ans prenant fin le 24 octobre 2026, le mandat de Fatoumata Ndiaye (Sénégal) au poste de Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne.

79/403. Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 9e séance plénière, le 9 octobre 2024, l'Assemblée générale a élu, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, le Bénin, la Bolivie (État plurinational de), Chypre, la Colombie, l'Espagne, l'Éthiopie, la Gambie, les Îles Marshall, l'Islande, le Kenya, la Macédoine du Nord, le Mexique, le Qatar, la République de Corée, la République démocratique du Congo, la Suisse, la Tchéquie et la Thaïlande membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2025, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : Argentine, Bénin, Cameroun, Émirats arabes unis, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Finlande, Gambie, Honduras, Inde, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Monténégro, Paraguay, Qatar et Somalie.

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivants[2] : Afrique du Sud*, Albanie**, Algérie*, Allemagne*, Bangladesh*, Belgique*, Bénin***, Bolivie (État plurinational de)***, Brésil**, Bulgarie**, Burundi**, Chili*, Chine**, Chypre***, Colombie***, Costa Rica*, Côte d'Ivoire**, Cuba**, Espagne***, Éthiopie***, France**, Gambie***, Géorgie*, Ghana**, Îles Marshall***, Indonésie**, Islande***, Japon**, Kenya***, Kirghizistan*, Koweït**, Macédoine du Nord***, Malawi**, Maldives*, Maroc*, Mexique***, Pays-Bas (Royaume des)**, Qatar***, République de Corée***, République démocratique du Congo***, République dominicaine**, Roumanie*, Soudan*, Suisse***, Tchéquie***, Thaïlande*** et Viet Nam*.

---

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

79/404. Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, l'Assemblée générale a élu, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social[3] et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil en date du 14 mai 1976 et à sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, la Belgique, le Botswana, la Fédération de Russie, la France, Haïti, le Kenya et le Paraguay membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de

---

[1] Voir A/79/286.

[2] L'Allemagne, le Bénin, la Chine, la Côte d'Ivoire, Cuba, la France, la Gambie, le Malawi, le Qatar et le Soudan en sont à leur deuxième mandat consécutif.

[3] Voir A/79/522 ; voir également la décision 2024/204 B du Conseil économique et social.

trois ans prenant effet le 1er janvier 2025, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : Belgique, Botswana, Chili, Fédération de Russie, France, Kenya et Paraguay.

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité du programme et de la coordination se compose des 34 États Membres suivants : Afrique du Sud**, Allemagne**, Argentine*, Arménie**, Belgique***, Botswana***, Brésil**, Bulgarie**, Cameroun**, Chine*, Costa Rica**, Côte d'Ivoire**, États-Unis d'Amérique**, Fédération de Russie***, France***, Haïti***, Inde**, Iran (République islamique d')**, Israël**, Italie**, Japon**, Kenya***, Libéria*, Maroc*, Mexique**, Pakistan**, Paraguay***, Philippines*, Pologne**, République de Corée*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, Rwanda**, Tunisie* et Uruguay**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

79/405. Élection de membres de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, l'Assemblée générale a élu, conformément à sa résolution 75/314 du 2 août 2021, les personnes ci-après membres de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine pour un mandat de trois ans prenant effet le 8 mars 2025 : Justin Hansford (États-Unis d'Amérique), Martin Kimani (Kenya), Ana Janniel Matarrita Mc Calla (Costa Rica), Mona Omar (Égypte) et June Soomer (Sainte-Lucie).

79/406. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, l'Assemblée générale a pris note, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, de la nomination par son Président, après consultation avec les présidences des groupes régionaux concernés, du Brésil, du Congo, de la Hongrie, de l'Iran (République islamique d'), du Mali, du Paraguay et du Portugal comme membres du Comité des conférences pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025.

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité des conférences se compose des 21 États Membres suivants : Argentine**, Autriche*, Botswana**, Brésil***, Chine*, Congo***, Djibouti*, Égypte*, États-Unis d'Amérique*, Fédération de Russie**, France**, Guatemala*, Hongrie***, Iran (République islamique d')***, Japon*, Mali***, Paraguay***, Philippines**, Portugal***, Sierra Leone** et Sri Lanka**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

79/407. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[4], l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ou les a reconduites dans leurs fonctions, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025 : Amjad Qaid Al Kumaim (Yémen), Sharon Brennen-Haylock (Bahamas), Jakub Chmielewski (Pologne), Paul Djoh Kpeye (Côte d'Ivoire) et Katlego Boase Mmalane (Botswana).

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : Surendra Kumar Adhana (Inde)**, Amjad Qaid Al Kumaim (Yémen)***, Abdallah Bachar Bong (Tchad)**, Feliksas Bakanauskas (Lituanie)**, Ali Ben Said (Tunisie)**, Sharon Brennen-Haylock (Bahamas)***, Jakub Chmielewski (Pologne)***, Udo Klaus Fenchel (Allemagne)*, Olivio Fermín (République dominicaine)*, Simon Horner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)**, Carlo Jacobucci (Italie)*,

[4] A/79/532, par. 4.

Ji Haojun (Chine)*, Evgeny Kalugin (Fédération de Russie)**, Paul Djoh Kpeye (Côte d'Ivoire)***, Julia Maciel (Paraguay)**, Matsuda Yukiko (Japon)*, Katlego Boase Mmalane (Botswana)***, Caroline Nalwanga (Ouganda)**, Juliana Gaspar Ruas (Brésil)**, Stephani Laura Scheer (États-Unis d'Amérique)** et Minhong Yi (République de Corée)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

79/408. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[5], l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions, ou les a reconduites dans leurs fonctions, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025 : Syed Yawar Ali (Pakistan), Jasminka Dinić (Croatie), George Hannum (États-Unis d'Amérique), Ihor Humennyi (Ukraine), René Michel Mizingou-Nzaba (Congo) et Suzuki Yoriko (Japon).

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité des contributions se compose des membres suivants : Syed Yawar Ali (Pakistan)***, Cheikh Tidiane Dème (Sénégal)*, Jasminka Dinić (Croatie)***, Gordon Eckersley (Australie)*, Helena Concepción Felip Salazar (Paraguay)*, Bernardo Greiver Del Hoyo (Uruguay)*, George Hannum (États-Unis d'Amérique)***, Michael Holtsch (Allemagne)**, Ihor Humennyi (Ukraine)***, Marcel Jullier (Suisse)*, Vadim Laputin (Fédération de Russie)**, Lin Shan (Chine)**, Joseph Masila (Kenya)*, René Michel Mizingou-Nzaba (Congo)***, Hae-yun Park (République de Corée)**, Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)**, Suzuki Yoriko (Japon)*** et Cihan Terzi (Türkiye)**.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

79/409. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[6], l'Assemblée générale :

a) a confirmé la reconduction dans ses fonctions par le Secrétaire général de Keiko Honda (Japon) comme membre ordinaire du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2025 ;

b) a confirmé la reconduction dans ses fonctions par le Secrétaire général de Macky Tall (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025.

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité des placements se compose des membres suivants : Yasir O. Al-Rumayyan (Arabie saoudite, membre ordinaire)**, Sarah Omotunde Alade (Nigéria, membre ordinaire)**, Jens Fricke (Allemagne, membre ordinaire)*, Keiko Honda (Japon, membre ordinaire)***, Natalia Khanjenkova (Fédération de Russie, membre ordinaire)**, Michael Klein (États-Unis d'Amérique, membre ordinaire)*, Shan Li (Chine, membre ordinaire)**, Patricia Parise (Argentine, membre ordinaire)**, Luciane Ribeiro (Brésil, membre ordinaire)* et Macky Tall (Mali, membre ad hoc)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

[5] A/79/533, par. 4.

[6] A/79/534, par. 4.

79/410. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[7], l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale, ou les a reconduites dans leurs fonctions, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2025 : Larbi Djacta (Algérie), Andrei Ivanov (Fédération de Russie), Muhammad Abdul Muhith (Bangladesh), Sun Xudong (Chine) et El Hassane Zahid (Maroc).

En conséquence, au 1er janvier 2025, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : Larbi Djacta (Algérie)*** (Président)**, Boguslaw Winid (Pologne)** (Vice-Président)*, Andrew Gbebay Bangali (Sierra Leone)**, Xavier Bellmont Roldán (Espagne)**, Claudia Angélica Bueno Reynaga (Mexique)*, Spyridon Flogaitis (Grèce)*, Andrei Ivanov (Fédération de Russie)***, Kaji Misako (Japon)*, Ali Kurer (Libye)**, Jeffrey Mounts (États-Unis d'Amérique)*, Muhammad Abdul Muhith (Bangladesh)***, Shauna Olney (Canada)*, Sun Xudong (Chine)***, João Vargas (Brésil)** et El Hassane Zahid (Maroc)***.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2028.

79/411. Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

À sa 38e séance plénière, le 13 novembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[8], l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ou les a reconduites dans leurs fonctions, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2025 : Dmitry S. Chumakov (Fédération de Russie), Kozaki Hitoshi (Japon), Lovemore Mazemo (Zimbabwe), Philip Richard Okanda Owade (Kenya), Mustafizur Rahman (Bangladesh), Jörg Stosberg (Allemagne) et David Traystman (États-Unis d'Amérique).

À sa 48e séance plénière, le 6 décembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[9], l'Assemblée générale a nommé Guillermo Rodolico (Argentine) membre ou membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2025.

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies se compose des membres et membres suppléants suivants nommés par l'Assemblée générale : Dmitry S. Chumakov (Fédération de Russie), Kozaki Hitoshi (Japon), Lovemore Mazemo (Zimbabwe), Philip Richard Okanda Owade (Kenya), Mustafizur Rahman (Bangladesh), Guillermo Rodolico (Argentine), Jörg Stosberg (Allemagne) et David Traystman (États-Unis d'Amérique).

79/412. Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

À sa 40e séance plénière, le 20 novembre 2024, l'Assemblée générale a élu, conformément aux paragraphes 1 à 3 de la section II de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966, tels que modifiés par le paragraphe 8 de sa résolution 3108 (XXVIII) du 12 décembre 1973 et l'alinéa b) du paragraphe 10 de sa résolution 31/99 du 15 décembre 1976, ainsi qu'à ses résolutions 57/20 du 19 novembre 2002 et 76/109 du 9 décembre 2021, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, la Bolivie (État plurinational de), le Burundi, le Canada, la Chine, le Congo, la Côte d'Ivoire, El Salvador, la Fédération de Russie, la France, le Ghana, la Hongrie, le Japon, la Malaisie, la Mauritanie, le Mexique, le Pérou, les Philippines, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, la Suède, la Suisse, l'Uruguay, le Viet Nam et la Zambie membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de

[7] A/79/535, par. 6.

[8] A/79/536, par. 4.

[9] A/79/536/Add.1, par. 4.

six ans prenant effet le 7 juillet 2025 et venant à expiration la veille de l'ouverture de la soixante-quatrième session de la Commission, en 2031, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les membres sortants que sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne, la Belgique, le Cameroun, le Canada, la Chine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Équateur, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Ghana, le Honduras, la Hongrie, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Mali, le Mexique, le Pérou, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, la Suisse, l'Ukraine, le Viet Nam et le Zimbabwe, ainsi que 5 des 10 sièges supplémentaires stipulés dans la résolution 76/109.

En conséquence, au 7 juillet 2025, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international se compose des 66 États Membres suivants[10] : Afghanistan*, Afrique du Sud**, Allemagne**, Arabie saoudite*, Argentine*, Arménie*, Australie*, Autriche*, Bélarus*, Belgique**, Bolivie (État plurinational de)**, Brésil*, Bulgarie*, Burundi**, Canada**, Chili*, Chine**, Congo**, Côte d'Ivoire**, Colombie*, El Salvador**, Espagne*, États-Unis d'Amérique*, Fédération de Russie**, France**, Ghana**, Grèce*, Hongrie**, Inde*, Iran (République islamique d')*, Iraq*, Israël*, Italie*, Japon**, Kenya*, Koweït*, Malawi*, Malaisie**, Maroc*, Maurice*, Mauritanie**, Mexique**, Nigéria*, Ouganda*, Panama*, Pérou**, Philippines**, Pologne*, République de Corée**, République démocratique du Congo*, République dominicaine**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, Sierra Leone**, Singapour**, Somalie*, Sri Lanka**, Suède**, Suisse**, Tchéquie*, Thaïlande*, Türkiye*, Turkménistan*, Uruguay**, Venezuela (République bolivarienne du)*, Viet Nam** et Zambie**.

---

* Mandat venant à expiration la veille de l'ouverture de la soixante et unième session de la Commission, en 2028.

** Mandat venant à expiration la veille de l'ouverture de la soixante-quatrième session de la Commission, en 2031.

79/413. Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale a élu, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005, 60/261 du 8 mai 2006 et 63/145 du 18 décembre 2008, le Brésil, le Cambodge, l'Égypte, le Maroc et l'Ouganda membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 2025 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Qatar et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Conformément aux alinéas a) à d) du paragraphe 4 de la résolution 60/180, 25 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : Pologne et Uruguay, élus par l'Assemblée générale[11] ; Algérie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Panama et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, choisis par le Conseil de sécurité[12] ; Afrique du Sud, Australie, Colombie, Kenya, Pays-Bas (Royaume des) et République de Corée, élus par le Conseil économique et social[13] ; Allemagne, Canada, Japon, Norvège et Suède, choisis parmi eux par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes[14] ; Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Rwanda, choisis parmi eux par les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police civile aux missions des Nations Unies[15].

En conséquence, au 1er janvier 2025, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 30 États Membres suivants[16] : Afrique du Sud****, Algérie**, Allemagne***, Australie****,

---

[10] Il reste à pourvoir trois sièges parmi les États d'Europe orientale et un siège parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de six ans prenant effet le 7 juillet 2025 et venant à expiration la veille de l'ouverture de la soixante-quatrième session de la Commission, en 2031.

[11] Voir décision 78/411.

[12] Voir S/2025/13.

[13] Voir décisions 2024/220 A et B et 2025/209 du Conseil économique et social.

[14] Voir A/79/672.

[15] Voir A/79/630.

[16] Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale par voie d'élection par le Conseil économique et social pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2026 ou à la date où l'État élu cesse d'être membre du Conseil si celle-ci est antérieure.

Bangladesh***, Brésil***, Cambodge***, Canada***, Chine*, Colombie****, Égypte***, États-Unis d'Amérique*, Fédération de Russie*, France*, Inde***, Japon***, Kenya****, Maroc***, Népal***, Norvège***, Ouganda***, Pakistan***, Panama**, Pays-Bas (Royaume des)****, Pologne**, République de Corée****, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Rwanda***, Suède*** et Uruguay**.

---

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

**** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026 ou à l'expiration de leur mandat comme membres du Conseil économique et social si celle-ci intervient à une date antérieure.

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

79/501. Réunions d'organes subsidiaires et d'entités pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session

À sa 1re séance plénière, le 10 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser les entités énumérées dans la lettre du Président du Comité des conférences, datée du 3 septembre 2024[17], à savoir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Comité des relations avec le pays hôte, le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Groupe de travail plénier du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à se réunir pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, étant entendu que des services de conférence seraient assurés à ces réunions de telle manière que ses propres travaux et ceux de ses grandes commissions ne soient pas entravés.

79/502. Débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2024, comme le Bureau l'avait recommandé dans son premier rapport[18], l'Assemblée générale, prenant note du fait que, conformément à la résolution 57/301 du 13 mars 2003, le débat général se déroulerait du mardi 24 septembre 2024 à 9 heures au vendredi 27 septembre et le lundi 30 septembre, a décidé que le débat général se tiendrait également le 28 septembre 2024 afin qu'un maximum de personnes puissent prendre la parole cette semaine-là.

79/503. Droit de réponse aux allocutions prononcées par des chefs d'État

À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a pris note de l'information présentée au paragraphe 53 du rapport du Bureau[19] concernant le droit de réponse aux allocutions prononcées par des chefs d'État.

79/504. Organisation de la soixante-dix-neuvième session

À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2024, comme le Bureau l'avait recommandé dans son premier rapport[20], l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de dispositions concernant l'organisation de la soixante-dix-neuvième session.

À sa 42e séance plénière, le 26 novembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son Président, de reporter au jeudi 19 décembre 2024 la suspension de sa soixante-dix-neuvième session, qui était initialement prévue au lundi 9 décembre 2024.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, à la demande de la Présidente de la Cinquième Commission, de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 13 décembre 2024.

À sa 52e séance plénière, le 12 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son Président, de reporter une nouvelle fois la suspension de sa soixante-dix-neuvième session du jeudi 19 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024.

---

[17] A/79/335.

[18] A/79/250, par. 37.

[19] A/79/250.

[20] A/79/250.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, à la demande de la Présidente de la Cinquième Commission, de proroger de nouveau les travaux de la Commission, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024.

79/505. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2e séance plénière, le 13 septembre 2024, comme le Bureau l'avait recommandé dans son premier rapport[21], l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session[22] et approuvé la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour[23].

À la même séance, comme le Bureau l'avait recommandé dans son premier rapport[24], l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu qu'elle n'examinerait pas ce point.

À la même séance également, comme le Bureau l'avait recommandé dans son premier rapport[25], l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et d'inscrire celle-ci à l'ordre du jour de sa quatre-vingtième session.

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, sur proposition du Secrétaire général[26], l'Assemblée générale, dérogeant aux dispositions pertinentes de l'article 40 de son Règlement intérieur, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session une question subsidiaire supplémentaire intitulée « Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit », en tant qu'alinéa l) du point 116 de l'ordre du jour intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point 17 de l'ordre du jour intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement », sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de décision[27] et d'un amendement au projet[28].

À la même séance également, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière l'alinéa a) intitulé « Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance » du point 20 de l'ordre du jour intitulé « Mondialisation et interdépendance », sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de résolution[29].

79/506. Sommet de l'avenir

A

À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé qu'après le départ du Secrétaire général, la place de celui-ci à la tribune pourrait être occupée par son représentant ou sa représentante.

---

[21] A/79/250.

[22] A/79/251.

[23] A/79/252.

[24] A/79/250, par. 94.

[25] Ibid., par. 95.

[26] A/79/638.

[27] A/79/L.44.

[28] A/79/L.50.

[29] A/79/L.46.

B

À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé de rouvrir la liste des orateurs pour permettre à trois délégations supplémentaires de faire leurs déclarations en dernier dans leur catégorie à la 4e séance plénière, le 22 septembre 2024.

79/507. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

À sa 23e séance plénière, le 16 octobre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux[30].

79/508. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 31e séance plénière, le 30 octobre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice[31].

79/509. Rapport du Conseil économique et social

À sa 34e séance plénière, le 5 novembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Conseil économique et social[32].

79/536. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 48e séance plénière, le 6 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé d'accepter l'information concernant la nomination des représentants de la Sierra Leone à sa soixante-dix-neuvième session.

79/537. Nouvelles modalités d'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

A

À sa 48e séance plénière, le 6 décembre 2024, sur proposition du Bhoutan, de la Bolivie (État plurinational de), du Botswana, du Burkina Faso, du Congo, de l'Eswatini, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Lesotho, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mongolie, du Népal, du Niger, de l'Ouganda, du Paraguay, de la République centrafricaine, de la République démocratique populaire lao, de la République de Moldova, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, de la Serbie, du Tadjikistan, du Turkménistan et du Zimbabwe[33], l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 76/217 du 17 décembre 2021, 77/246 du 30 décembre 2022 et 77/329 du 25 août 2023, dans lesquelles elle avait décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, rappelant également sa décision 78/550 du 7 mai 2024 et sa résolution 78/315 du 10 juillet 2024, par laquelle elle avait décidé que la Conférence se tiendrait à Gaborone du 10 au 13 décembre 2024, et notant que la Conférence ne se tiendrait pas, comme prévu, du 10 au 13 décembre 2024, a décidé :

a) de reporter à une date ultérieure la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en un lieu à déterminer ;

b) de convoquer, à titre exceptionnel, une réunion en décembre 2024 afin d'examiner le nouveau projet de Programme d'action de Gaborone en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034[34],

---

[30] A/79/249-S/2024/570.

[31] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément no 4* (A/79/4).

[32] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément no 3* (A/79/3).

[33] A/79/L.20.

[34] A/79/L.21.

durant laquelle seraient entendues des déclarations de son Président, de la Présidente du Groupe des pays en développement sans littoral et de la Secrétaire générale de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui seraient suivies de l'adoption du projet de Programme d'action ;

c) de prier la Secrétaire générale de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral de mener de nouvelles consultations sur les prochaines étapes, consistant notamment à déterminer les dates et le lieu de la Conférence.

B

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, en vertu de l'article 81 de son Règlement intérieur, de réexaminer les dispositions énoncées au paragraphe b) de la décision 79/537 A du 6 décembre 2024.

C

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé de se prononcer sur le projet de résolution A/79/L.21 lorsqu'elle aura entendu en janvier 2025 les déclarations prescrites dans sa décision 79/537 A du 6 décembre 2024 et toutes déclarations visant à expliquer les votes sur ledit projet de résolution.

79/548. Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et d'entités du secteur privé à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, sur la proposition de son Président[35], telle qu'amendée[36], l'Assemblée générale, rappelant l'alinéa b) du paragraphe 4 de sa résolution 78/271 du 11 avril 2024 sur les nouvelles modalités de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, a décidé d'approuver la participation à la quatrième Conférence et à ses travaux préparatoires, qui se tiendraient en application de la résolution 78/271 ainsi que de la résolution 78/231 du 22 décembre 2023, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et des entités du secteur privé dont la liste est annexée à la présente décision.

Annexe

ACM – Association for Computing Machinery

Advancement of Rural Kids

Africa Sustainable Climate and Environment Foundation LBG

Africa-Europe Foundation

AfroLeadership

Alianza por los Derechos, la Igualdad y la Solidaridad Internacional

Alive Today

All in foundation (AIF)

All Nations Arise and Manifest Initiative for the Less Privileged (ANAM Initiative)

All-Africa Students Union

Alliance for Development

Alsaid Foundation

AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT (ADE)

---

[35] A/79/L.44.

[36] A/79/L.50.

American Football For African Mission

Angel Wisdom Investment Co., Ltd

Anthropocene Fixed Income Institute

APCO Worldwide LLC

Asociación Iniciativa Retorno por el Desarrollo de África Subsahariana. (IRDAS)

Asociación Instituto ipades para la Promoción de la Paz y el Desarrollo

Asociación Mexicana de Neuroética

Asociación para el Cambio Social, AXC

Associação para Integridade de Crianças e Jovens em Angola (AICJA)

Association alfarah de développement

Association Congolaise pour le Développement Agricole ACDA FRANCE

ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS DU MALI (AJAM)

ASSOCIATION DES PERSONNES PATRIOTES DU BURUNDI (APPBU)

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, L'ENVIRONNEMENT ET LA CULTURE

Association pour le Développement Socio-Économique et Technologique de la Jeunesse (ONG ADEJ-Mali)

Association SIRABA SCHOOL

Asuntos del Sur

Ayuda en Acción

Bagmati UNESCO Club

BARWAQA RELIEF ORGANIZATION

Bell And Bridge Crystal Foundation

BERINE AND BOKWE FOUNDATION

BIECE-AE

Boston Consulting Group

Bread for the World Institute

BREAD OF PEACE

Bridging Gaps Microloans gUG

CADIRE CAMEROON ASSOCIATION

Capital for Climate

CEE Bankwatch Network

CELIOS Pencerah Bangsa Foundation

Center for Climate and Sustainability empowerment

Center for Fiscal Transparency and Public Integrity

Center for International Private Enterprise

Centre for Drinking Water Agriculture Development and Environment Improvement CDADEI

Centre for Feminist Foreign Policy (CFFP)

Centre for Peace and Development Initiatives (CPDI)

Charles Stewart Mott Foundation

Chemichemi Foundation

Children's Investment Fund Foundation

Christian Care Foundation Pakistan

Civil Power Development Center

Clean Climate And Environment Campaign Initiative

Climate Justice Programme

Climate Vulnerable Forum Lbg

ClimateWorks Foundation

Coalition Climat pour la Biodiversité et le Développement (CCBD-Congo)

CommUnity of the Deaf, Inc

Coordinadora Andaluza de ONGD (CAONGD)

CRPM Skopje

DAI Global UK

Dalberg Catalyst

Danish Family Planning Association, Sex & Samfund

Danish Institute for International Studies

DEBT JUSTICE NORGE

Deloitte Climate & Sustainability S.r.l. S.B.

DYNAMIQUE DES FEMMES POUR LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

EAGLE WOMEN EMPOWERMENT CLUB

EDUCO

Eductrade S.A.

Emonyo Yefwe International

Empowered Women and Youth Globally

Equidad de Género, Ciudadanía, Trabajo y Familia, A.C.

Erste Asset Management GmbH

ESS Forum International/Rencontres du Mont Blanc

European Development Finance Institutions (EDFI)

Family organization for empowerment FOREM

FAWAN ACTION NETWORK (Women Environmental Network)

Fern

FMO

FOGGS – Foundation for Global Governance and Sustainability

Fondo Centroamericano de Mujeres

Forum of Federations

Fundacion ADES – Asesores en Desarrollo Social -

Fundación Entreculturas – Fe y Alegría

Fundación Mundubat

Fundacion Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos

Fundacion Save the Children

Fundación UNICEF Comité Español

Fundar Centro de Analisis e Investigacion

Generation Without Qat Organization

Ghana Integrity Initiative

Ghana Russia Center for Commerce and Relations

Girls Aid Movement

GiveDirectly

GK Partners

Global AI

Global Center on Adaptation

Global Governance Forum

Global Impact

Global Marshall Plan Foundation

Global Student Forum/Globale Studerende Danmark

Global Surgery Umbrella

Global Women Leadership Foundation

GLOBART

Grupo de Cambio Climático para Latinoamérica y el Caribe

GWL Voices

GYAN GHANA

Hablemos CO

Healthy Community Foundation

Helping Hearts Foundation

Her Dream Initiative for Women and the Girl Child

HIRED Consult

HOMECOMING SENEGAMBIE

Human Rights and Environment Improvement Center HREIC

Humanitaire Sans Frontière

Humanitarian Action for Africa

Humanitarian Journalism and Media Interventions (HumanizaCom)

Humanitarian Organization for Poverty Eradication – Pakistan

I4CE - Institute for Climate Economics

Impact Compact LLC

Inclusive Society Institute

Institut Méditerranéen de l'Eau

Institute for Environment and Development Europe (IIED Europe)

Institute for Global Negotiation

Intergenerational Center for Global Action

International Commission of Culture and Diplomatic Relations

International Council for Adult Education (ICAE)

International Fund for Public Interest Media

International Treatment Preparedness Coalition

Investhill Group

Irish Development Education Association (IDEA)

ISC Intelligence in Science

JANAHIT GRAMIN SEWA SAMITI

Joep Lange Institute Center for Global Health Diplomacy

Journalists' Environmental Association of Tanzania

Jubilee USA Network

JUSTA | Associação Plataformas – Ideias e Projetos para Soluções Públicas

Kamana Health Nepal

Kelechi Okwaraji Mental health foundation

Kelem Ethiopia

KIWONNONGO FOUNDATION

Klimadelegation e.V.

KONATE business

La Coordinadora de Organizaciones para el Desarrollo

Lafede – Organitzacions per a la Justicia Global

Latin American Health Organization / Corporación Latinoamericana para la Salud

LEADERS DE DEMAIN

Leadership Development Association International

Les Eaux Minérales d'Oulmès

Levoca LLC

Lowy Institute

M.Sethia & Co.

McMaster University

Meridian Institute

Microsoft Corporation

Migration Youth and Children Platform CIC

Mission Foundation Movement

MORNINGSTAR Sustainalytics

Muhammad Akram Sons Trading Investment

Munich Climate Insurance Initiative

National Democratic Institute for International Affairs

National Senior citizens Organization of Liberia

NCD Alliance

New World Hope Organization (NWHO)

NGO OADES-Niger

Norwegian Church Aid

Nuveen

Oil Change International

One Africa Trust

Open Capital Advisors LimitedOpen Contracting Partnership

Organisation de Développement des Recherches Agricole et la Protection de la Nature

Organisation pour la lutte contre les Stupéfiants, Boissons Prohibées, Tabagisme et Alcoolisme (OLCOS)

Oxfam Intermón

Pan African Chamber of Culture, Trade and Investment LTD/GTE

Pan African Health Professionals Organisation – PAHPO

Partenariat France et Afrique pour le co développement (PFAC)

Peoples Development Community (PDC)

PGIM Quantitative Solutions

PharmAccess

Plan International Ireland

Plant for planet Côte d'Ivoire

Plataforma CIPÓ

Poverty Eradication and Sustainable Action Aid (PESAID)

PRI Association

Pro Natura - Friends of the Earth Switzerland

Professionals For Humanity Initiative (PROFOH)

Programme de Developpement Humaniatire et Logistique PDHL

Prospective Generation Foundation

Proteus Fund

Rainforest Action Network

REACHOUT SALONE

Reality of Aid – Asia Pacific

Refugee Talent Group RTG

Res Non Verba- Civic House

Rescue Mission International (ReMI)

Reseau des Organisations des Jeunes Africains Leaders des Nations Unies (ROJALNU Burkina Faso)

Resilient40

Right to Education Initiative

Rural Community Development Program Nepal

Rural Mutual Development, Dhading

Saint Louis University, Madrid, Spain.

School of Economics and Business Norwegian University of Life Sciences (NMBU), Skatteforsk – Centre for Tax Research

School of International Futures

SEB Investment Management AB

SEDRA-FEDERACIÓN PLANIFICACIÓN FAMILIAR

Shamba Centre for Food & Climate

She Forum Africa Initiative

Shenzhen GLAT Fund Investment Management CO., Ltd

Sinergia Animal

Society of Gender Professionals

Somali Weyn Development Organization (SOWDO)

Soulbeegood

Soutien Social

Sport For Change

Standard Chartered PLC

Stichting Circle Economy

Stichting European Climate Foundation

Stichting Re-course International

Stichting Youth for Sustainable Travel

Strategia Development Research Institute

Student Business Organization for Sustainable Development (SBOSD Ghana)

Sustainable Energy and Enterprise Development for Communities, Inc.

SUSTAINABLE ENVIRONMENT FOOD AND AGRICULTURE INITIATIVE

Sustainable Organization for Rural Development (SORD)

Swedish Migration & Refugees Assistance

Taha Enterprise

Tanzania Trade and Investment Coalition (TATIC)

Tax Justice Norway

The Brookings Institution

The Institute for Fiscal Studies

The Iraqi Institution for Development

The Millennials Movement

The Private Infrastructure Development Group

The Soil Solution

The Special Physically Challenged Care Foundation

Theodora Anavhe Adamu Foundation (TAAF)

Therismos Initiative for Development and Empowerment

Third Generation Environmentalism Ltd

TONGZHOU CLUB (BEIJING) INFORMATION TECHNOLOGY CO., LTD

Toronto Leadership Centre

Transat Ventures Lab

UNCAC Coalition

United Nations Association of Africa, UNAA, USA, INC.

Universidad Complutense de Madrid

Universidad de Sevilla, Facultad de Derecho

University of Antwerp

University of Barcelona

University of British Columbia Centre for Climate Justice

University Of Ghana

University of Warwick

Urgewald

Velliv, Pension & Livsforsikring A/S

Venezolanos en Barranquilla

Vested Impact Ltd

Village Farmers Initiative (VFI)

WAMECCH CBO

Water For People

We Belong Here INC.

We The World Botswana Chapter

Women and Youth Advancement Inc.

World Economic Forum

World Humanitarian Forum

WWF Spain

Youth and Women for Peace and Sustainable Development

Youth awareness and development organization

Youth Finance for Good

Youth for Tax Justice Network

Youthinkgreen - jugend denkt um.welt

Zhongtai Jiye Investment Group Co., Ltd

79/552. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-neuvième session

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé que, à part les questions d'organisation, les points ci-après restaient à examiner pendant la soixante-dix-neuvième session :

Point 9. Rapport du Conseil économique et social

Point 11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

Point 12. Le sport au service du développement et de la paix

Point 13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Point 14. Culture de paix

Point 17. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Point 18. Développement durable

Point 21. Groupes de pays en situation particulière :

b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Point 28. Rapport du Conseil de sécurité

Point 29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Point 30. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique

Point 31. Les diamants, facteur de conflits

Point 32. Prévention des conflits armés :

a) Prévention des conflits armés

b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits

Point 33. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Point 34. La situation au Moyen-Orient

Point 35. Question de Palestine

Point 36. La situation en Afghanistan

Point 37. Question de l'île comorienne de Mayotte

Point 39. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Point 40. Question de Chypre

Point 41. Agression armée contre la République démocratique du Congo

Point 42. Question des Îles Falkland (Malvinas)

Point 43. La situation de la démocratie et des droits humains en Haïti

Point 44. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraquiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Point 45. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Point 51. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Point 61. Consolidation et pérennisation de la paix

Point 62. La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Point 63. Exercice du droit de veto

Point 64. Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale

Point 65. Du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'Agenda 2063 : progrès accomplis dans la réalisation du développement durable en Afrique et appui international :

a) Du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'Agenda 2063 : progrès accomplis dans la réalisation du développement durable en Afrique et appui international

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Point 69. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Point 72. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

b) Assistance au peuple palestinien

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Point 73. Rapport de la Cour internationale de Justice

Point 75. Les océans et le droit de la mer :

a) Les océans et le droit de la mer

c) Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

Point 87. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

Point 88. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles

Point 98. Désarmement général et complet

Point 111. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Point 112. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Point 113. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Point 114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Point 115. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

d) Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Point 116. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

g) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

h) Confirmation de la nomination de la Secrétaire générale de la CNUCED

i) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

k) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

l) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Point 117. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Point 118. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Point 119. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Point 120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Point 121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Point 122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Point 123. Renforcement du système des Nations Unies :

a) Renforcement du système des Nations Unies

b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

Point 124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Point 125. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie

l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants

x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations

z) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Point 126. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Point 127. Santé mondiale et politique étrangère

Point 130. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro

Point 131. Coopération internationale pour l'accès à la justice des personnes rescapées de violences sexuelles

Point 132. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Point 133. Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable

Point 134. Rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Point 135. Quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Point 136. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

a) Organisation des Nations Unies

b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

c) Centre du commerce international

d) Université des Nations Unies

e) Programme des Nations Unies pour le développement

f) Fonds d'équipement des Nations Unies

g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

j) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

l) Fonds des Nations Unies pour la population

m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains

n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

p) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

q) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

r) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Point 137. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 138. Budget-programme de 2024

Point 139. Projet de budget-programme pour 2025

Point 140. Planification des programmes

Point 141. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Point 142. Plan des conférences

Point 143. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Point 144. Gestion des ressources humaines

Point 145. Rapport sur les activités du Bureau de la déontologie

Point 146. Corps commun d'inspection

Point 147. Régime commun des Nations Unies

Point 148. Régime des pensions des Nations Unies

Point 149. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Point 150. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Point 151. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263, 69/253 et 74/257 de l'Assemblée générale

Point 152. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Point 153. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Point 154. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point 155. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point 156. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Point 157. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Point 158. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 159. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Point 160. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental

Point 161. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 162. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Point 163. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 164. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Point 165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Point 167. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

2. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission*

79/510. Réduction des budgets militaires

À sa 43e séance plénière, le 2 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission[37].

79/511. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 43e séance plénière, le 2 décembre 2024, sur la recommandation de la Première Commission[38], l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-unième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

79/512. Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects

À sa 43e séance plénière, le 2 décembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, par 174 voix contre 2, avec 9 abstentions[39], sur la recommandation de la Première Commission[40], l'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 78/20 du 4 décembre 2023, dans laquelle elle avait décidé, au titre du point 97 d) de l'ordre du jour, de convoquer, à compter de 2025, un groupe de travail à composition non limitée,

Rappelant également sa résolution 78/238 du 22 décembre 2023, dans laquelle elle avait décidé, au titre du point 97 c) de l'ordre du jour, de convoquer, à compter de 2024, un groupe de travail à composition non limitée,

Se félicitant que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application de la résolution 77/250 du 30 décembre 2022, ait adopté son rapport[41] par consensus le 16 août 2024, et prenant note des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport, notamment la conclusion selon laquelle le rapport pourrait contribuer aux travaux futurs sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace,

1. A décidé de convoquer, pour la période 2024-2028, un nouveau groupe de travail à composition non limitée qui remplacerait les deux groupes de travail à composition non limitée créés en application des résolutions 78/20 et 78/238 ;

2. A décidé également de charger le groupe de travail à composition non limitée constitué en application du paragraphe 1 de la présente décision de faire des recommandations sur la prévention d'une course aux armements

---

[37] A/79/400.

[38] A/79/402, par. 7.

[39] Voir A/79/PV.43.

[40] A/79/406, par. 21.

[41] A/79/364.

dans l'espace sous tous ses aspects, et a décidé que les débats et recommandations du groupe s'appuieraient sur toutes ses résolutions portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment :

a) la résolution 78/20 ;

b) la résolution 78/238 ;

3. A décidé :

a) que le nouveau groupe de travail à composition non limitée travaillerait sur la base du consensus, tiendrait une session d'organisation de deux jours à Genève en 2025 et se réunirait à Genève en 2025, 2026, 2027 et 2028 pour deux sessions de fond de cinq jours chacune, auxquelles contribueraient les organisations internationales et non gouvernementales concernées, et que la présidence du groupe pourrait tenir entre les sessions des réunions consultatives afin d'échanger des vues sur les questions relevant du mandat du groupe ;

b) de réaffirmer que les organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer à ses travaux et les représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément à la résolution 1996/31 du Conseil en date du 25 juillet 1996, pourraient participer, y compris par la prise de parole et la présentation de documents, aux réunions formelles et informelles du groupe de travail à composition non limitée en qualité d'observateurs ;

c) que les autres organisations non gouvernementales compétentes intéressées par la portée et l'objectif des travaux du groupe de travail à composition non limitée informeraient également le secrétariat du groupe de leur intérêt à participer en communiquant des renseignements sur le but qu'elles poursuivaient et les programmes et activités qu'elles menaient dans les domaines qui étaient du ressort du groupe, que la présidence du groupe en soumettrait la liste proposée aux États Membres pour examen suivant la procédure d'approbation tacite, avant de la porter à l'attention du groupe afin que celui-ci puisse se prononcer sur la participation, et que les organisations sélectionnées seraient invitées à participer en qualité d'observateurs aux réunions formelles du groupe, y compris à prendre la parole et à soumettre des documents, compte tenu des principes de transparence et de représentation géographique équitable ;

4. A prié la présidence du groupe de travail à composition non limitée de lui présenter chaque année des informations actualisées par l'intermédiaire de la Première Commission ;

5. A prié le Secrétaire général de prêter toute l'aide nécessaire au groupe de travail à composition non limitée et à sa présidence et de lui transmettre le rapport du groupe à sa quatre-vingt-troisième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement.

79/513. Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, par 176 voix contre 2, avec 8 abstentions[42], sur la recommandation de la Première Commission[43], l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 78/28 du 4 décembre 2023, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

79/514. Missiles

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, par 163 voix contre 6, avec 11 abstentions[44], sur la recommandation de la Première Commission[45], l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 54/54 F du 1er décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001, 57/71 du 22 novembre 2002, 58/37 du 8 décembre 2003, 59/67 du 3 décembre 2004, 61/59 du 6 décembre 2006 et 63/55 du 2 décembre 2008 et ses décisions 60/515 du 8 décembre 2005, 62/514 du 5 décembre 2007, 65/517 du 8 décembre

[42] Voir A/79/PV.44.

[43] A/79/408, par. 115.

[44] Voir A/79/PV.44.

[45] A/79/408, par. 115.

2010, 66/516 du 2 décembre 2011, 67/516 du 3 décembre 2012, 68/517 du 5 décembre 2013, 69/517 du 2 décembre 2014, 71/516 du 5 décembre 2016, 73/513 du 5 décembre 2018, 75/518 du 7 décembre 2020 et 77/515 du 7 décembre 2022, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-unième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Missiles ».

79/515. Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, par 175 voix contre 3, avec 7 abstentions,[46] sur la recommandation de la Première Commission,[47] l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 76/33 du 6 décembre 2021, 72/32 du 4 décembre 2017, 69/59 du 2 décembre 2014, 66/49 du 2 décembre 2011, 63/59 du 2 décembre 2008 et 60/55 du 8 décembre 2005, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingtième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement ».

79/516. Informations sur les demandes de mise au vote

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, sur la recommandation de la Première Commission[48], l'Assemblée générale, rappelant les articles 87 et 127 de son Règlement intérieur, qui prévoyaient que tout représentant d'un État Membre pouvait demander un vote enregistré, réaffirmant qu'il convenait de continuer à améliorer les méthodes de travail de ses grandes commissions, soulignant qu'il était essentiel, pour instaurer la confiance entre les États Membres, de faire preuve d'ouverture et de transparence dans les travaux de l'Organisation, de mener ceux-ci dans le respect du principe de responsabilité et de respecter l'égalité souveraine de tous les États Membres, et rappelant qu'elle avait invité les présidents des grandes commissions à s'inspirer des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, afin d'améliorer les méthodes de travail :

a) A décidé qu'en ce qui concerne les travaux de la Première Commission, l'identité de l'État Membre ou des États Membres qui demandent un vote sur des paragraphes précis ou sur des projets de résolution dans leur ensemble doit être communiquée à la Première Commission par la présidence de celle-ci lorsqu'un État Membre en fait la demande ;

b) A décidé d'appliquer la décision visée au paragraphe a) ci-dessus avec effet immédiat.

79/517. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2025

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, sur la recommandation de la Première Commission[49], l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2025, qui figurent dans l'annexe du rapport de la Commission[50].

79/518. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 44e séance plénière, le 2 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission[51].

---

[46] Voir A/79/PV.44.

[47] A/79/408, par. 115.

[48] A/79/417, par. 8.

[49] A/79/417, par. 8.

[50] A/79/417.

[51] A/79/418.

3. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)*

79/519. Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[52], l'Assemblée générale, prenant note de la demande d'adhésion au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique déposée par Djibouti, comme indiqué au paragraphe 382 du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-septième session, tenue à Vienne du 19 au 28 juin 2024[53], a décidé de nommer Djibouti membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

B

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, à l'issue d'un vote enregistré, par 151 voix contre 6, avec 7 abstentions[54], sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[55], l'Assemblée générale, prenant note de la demande d'adhésion au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique déposée par la Lettonie, comme indiqué au paragraphe 382 du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-septième session, tenue à Vienne du 19 au 28 juin 2024[56], a décidé de nommer la Lettonie membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

79/520. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[57].

79/521. Question de Gibraltar

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[58], l'Assemblée générale, rappelant sa décision 78/513 du 7 décembre 2023 :

a) A demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu de ses résolutions sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui étaient considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) A noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;

c) A noté que l'Espagne considérait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar étaient représentés ;

---

[52] A/79/421, par. 19.

[53] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément no 20* (A/79/20).

[54] Voir A/79/PV.47.

[55] A/79/421, par. 19.

[56] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément no 20* (A/79/20).

[57] A/79/424.

[58] A/79/431, par. 34.

d) S'est félicitée des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

79/522. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[59], l'Assemblée générale a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour sa quatre-vingtième session, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission[60].

79/523. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)[61].

4. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission*

79/542. Questions de politique macroéconomique

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission[62].

79/543. Groupes de pays en situation particulière

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission[63].

79/544. Activités opérationnelles de développement

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission[64].

79/545. Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, sur la recommandation de la Deuxième Commission[65], l'Assemblée générale :

a) A approuvé le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session qui figure ci-après ;

---

[59] A/79/432, par. 7.

[60] A/79/432.

[61] A/79/433.

[62] A/79/435.

[63] A/79/440.

[64] A/79/442.

[65] A/79/446, par. 8.

b) A invité le Bureau de la Deuxième Commission à sa quatre-vingtième session, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission qui figurent dans le document A/C.2/79/CRP.1.

Projet de programme de travail[66]

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.
2. Questions de politique macroéconomique :
   a) Commerce international et développement ;
   b) Système financier international et développement ;
   c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement ;
   d) Produits de base ;
   e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable ;
   f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable ;
   g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable ;
   h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
   a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 ;
   b) Suivi et application du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente ;
   c) Réduction des risques de catastrophe ;
   d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ;
   e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ;
   f) Convention sur la diversité biologique ;
   g) L'éducation au service du développement durable ;
   h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
   i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ;
   j) Développement durable dans les régions montagneuses ;
   k) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable.
5. Code mondial d'éthique du tourisme.

[66] La liste définitive des points et points subsidiaires à examiner sera établie à partir des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale.

6. Mondialisation et interdépendance :

   a) Science, technologie et innovation au service du développement durable ;

   b) Culture et développement durable ;

   c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

7. Groupes de pays en situation particulière :

   a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

   b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

   a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;

   b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. Activités opérationnelles de développement :

   a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

   b) Coopération Sud-Sud pour le développement.

10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :

    a) Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ;

    b) Fibres végétales naturelles et développement durable.

11. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

13. Planification des programmes.

79/546. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, sur la recommandation de la Deuxième Commission[67], l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 77/335 du 1er septembre 2023, en particulier les dispositions relatives aux méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020, 75/548 B du 29 juillet 2021 et 77/538 B du 24 juillet 2023 :

a) A décidé que le Bureau de la Deuxième Commission organiserait, dans les premiers mois de 2025, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation de ses travaux ;

b) A décidé également qu'à l'issue de ces discussions, la Deuxième Commission convoquerait une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui seraient ensuite soumises à l'Assemblée pour approbation, afin que les changements requis puissent entrer en vigueur avant la quatre-vingtième session.

79/547. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 54e séance plénière, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission[68].

[67] A/79/446, par. 8.

[68] A/79/447.

5. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission*

79/538. Promotion et protection des droits humains

À sa 53e séance plénière, le 17 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission[69].

79/539. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 53e séance plénière, le 17 décembre2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission[70].

79/540. Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale

À sa 53e séance plénière, le 17 décembre 2024, sur la recommandation de la Troisième Commission[71], l'Assemblée générale a approuvé, sous réserve des décisions qu'elle pourrait prendre ultérieurement, le projet de programme de travail de la Troisième Commission pour sa quatre-vingtième session, tel que reproduit ci-après. Elle a invité le Bureau de la Troisième Commission à la quatre-vingtième session à tenir compte, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la quatre-vingtième session, du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission qui figurent dans le document A/C.3/79/CRP.2.

Projet de programme de travail

Point 1. Développement social :

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

Point 4. Promotion des femmes :

a) Promotion des femmes ;

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant.

Point 6. Droits des peuples autochtones :

a) Droits des peuples autochtones ;

b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Point 7. Promotion et protection des droits humains :

a) Application des instruments relatifs aux droits humains ;

---

[69] A/79/458.

[70] A/79/458/Add.4.

[71] A/79/462, par. 25.

b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ;

c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;

d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.

Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Point 13. Planification des programmes.

79/541. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 53e séance plénière, le 17 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission[72].

6. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission*

79/549. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cinquième Commission[73].

79/550. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cinquième Commission[74].

79/551. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À la reprise de sa 55e séance plénière, le 24 décembre 2024, sur la recommandation de la Cinquième Commission[75], l'Assemblée générale

Section A

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session l'examen des documents suivants :

---

[72] A/79/463.

[73] A/79/647.

[74] A/79/648.

[75] A/79/653, par. 9.

37Point 139

Projet de budget-programme pour 2025

Stratégie Informatique et communications

Rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée[76]

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[77]

Point 150

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024[78]

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024[79]

Section B

A décidé de reporter à la partie principale de sa quatre-vingtième session l'examen des documents suivants :

Point 139

Projet de budget-programme pour 2025

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales[80]

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[81]

7. *Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission*

79/524. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la quatre-vingtième session

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, sur la recommandation de la Sixième Commission[82], l'Assemblée générale a noté que la Commission avait décidé d'adopter, pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée, le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire[83]

6 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
6 et 7 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international

[76] A/79/339.

[77] A/79/7/Add.17.

[78] A/79/309 (Part I) et A/79/309 (Part I)/Add.1.

[79] A/79/310.

[80] A/66/340.

[81] A/66/7/Add.21.

[82] A/79/491, par. 6.

[83] Les dates auxquelles les différentes questions seront examinées en 2025 sont indiquées à titre provisoire et il n'est pas exclu que des réunions supplémentaires soient envisagées pour les groupes de travail créés et les exposés du Secrétariat organisés par la Sixième Commission.

8 octobre	Planification des programmes
8 et 9 octobre	L'état de droit dans l'ordre interne et international
9 et 10 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
10 et 13 octobre	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
13 et 14 octobre	Crimes contre l'humanité
14 octobre	Protection des personnes en cas de catastrophe
15 octobre	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
16 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
20 et 21 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-huitième session
21 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
21 et 22 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
23 octobre	Protection diplomatique
	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
Du 27 au 31 octobre et du 4 au 6 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-seizième session
7 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
14 novembre	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)
21 novembre	Élection des bureaux des grandes commissions
24 octobre et 10 novembre	Journées réservées

79/525. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission[84].

79/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[85], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Conseil de coopération des États de langue turcique[86].

---

[84] A/79/492.

[85] A/79/480, par. 7.

[86] Voir A/66/141.

79/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[87], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'Union économique eurasiatique[88].

79/528. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

À sa 47e séance, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[89], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à la Communauté des démocraties[90].

79/529. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[91], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides[92].

79/530. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[93], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Fonds pour l'environnement mondial[94].

79/531. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[95], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'Organisation internationale des employeurs[96].

79/532. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[97], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à la Confédération syndicale internationale[98].

---

[87] A/79/481, par. 7.
[88] Voir A/70/141.
[89] A/79/482, par. 7.
[90] Voir A/70/142.
[91] A/79/483, par. 7.
[92] Voir A/72/194.
[93] A/79/484, par. 7.
[94] Voir A/72/195.
[95] A/79/485, par. 7.
[96] Voir A/74/291.
[97] A/79/486, par. 7.
[98] Voir A/74/292.

79/533. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[99], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Forum de Boao pour l'Asie[100].

79/534. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[101], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'International Parliamentarians' Congress[102].

79/535. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption

À sa 47e séance plénière, le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission[103], de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'Initiative régionale contre la corruption[104].

[99] A/79/487, par. 7.
[100] Voir A/74/293.
[101] A/79/488, par. 7.
[102] Voir A/78/141.
[103] A/79/489, par. 8.
[104] Voir A/79/141.

Annexe

Répertoire des décisions

Numéro de décision	*Titre*	*Point de l'ordre du jour*	*Séance plénière*	*Date d'adoption*	*Page*
79/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3 a)	1re	10 septembre 2024	4
79/402.	Prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint ou de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne	116 j)	2e	13 septembre 2024	4
79/403.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme	115 c)	19e	9 octobre 2024	4
79/404.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination	115 a)	38e	13 novembre 2024	4
79/405.	Élection de membres de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine	115 e)	38e	13 novembre 2024	5
79/406.	Nomination de membres du Comité des conférences	116 f)	38e	13 novembre 2024	5
79/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	116 a)	38e	13 novembre 2024	5
79/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	116 b)	38e	13 novembre 2024	6
79/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	116 c)	38e	13 novembre 2024	6
79/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	116 d)	38e	13 novembre 2024	7
79/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	116 e)	38e 48e	13 novembre 2024 6 décembre 2024	7
79/412.	Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	115 d)	40e	20 novembre 2024	7
79/413.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	115 b)	54e	19 décembre 2024	8
79/501.	Réunions d'organes subsidiaires et d'entités pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session	7	1re	10 septembre 2024	10
79/502.	Débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale	7	2e	13 septembre 2024	10
79/503.	Droit de réponse aux allocutions prononcées par des chefs d'État	7	2e	13 septembre 2024	10
79/504.	Organisation de la soixante-dix-neuvième session	7	2e 42e 52e	13 septembre 2024 26 novembre 2024 12 décembre 2024	10
79/505.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2e 54e	13 septembre 2024 19 décembre 2024	11
79/506.	Sommet de l'avenir				
	Décision A	123	3e	22 septembre 2024	11
	Décision B	123	3e	22 septembre 2024	11

79/507.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	128	23e	16 octobre 2024	12
79/508.	Rapport de la Cour internationale de Justice	73	31e	30 octobre 2024	12
79/509.	Rapport du Conseil économique et social	9	34e	5 novembre 2024	12
79/510.	Réduction des budgets militaires	90	43e	2 décembre 2024	26
79/511.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	92	43e	2 décembre 2024	26
79/512.	Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects	96 a)	43e	2 décembre 2024	26
79/513.	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	98 a)	44e	2 décembre 2024	27
79/514.	Missiles	98 s)	44e	2 décembre 2024	27
79/515.	Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement	98 ee)	44e	2 décembre 2024	28
79/516.	Informations sur les demandes de mise au vote	121	44e	2 décembre 2024	28
79/517.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2025	121	44e	2 décembre 2024	28
79/518.	Planification des programmes (Première Commission)	140	44e	2 décembre 2024	28
79/519.	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique				
	Décision A	48	47e	4 décembre 2024	29
	Décision B	48	47e	4 décembre 2024	29
79/520.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	51	47e	4 décembre 2024	29
79/521.	Question de Gibraltar	58	47e	4 décembre 2024	29
79/522.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale	121	47e	4 décembre 2024	30
79/523.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	140	47e	4 décembre 2024	30
79/524.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la quatre-vingtième session	121	47e	4 décembre 2024	35
79/525.	Planification des programmes (Sixième Commission)	140	47e	4 décembre 2024	36
79/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	169	47e	4 décembre 2024	36
79/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique	170	47e	4 décembre 2024	37
79/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties	171	47e	4 décembre 2024	37

79/529.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	172	47e	4 décembre 2024	37
79/530.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	173	47e	4 décembre 2024	37
79/531.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs	174	47e	4 décembre 2024	37
79/532.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale	175	47e	4 décembre 2024	37
79/533.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie	176	47e	4 décembre 2024	38
79/534.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress	177	47e	4 décembre 2024	38
79/535.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption	178	47e	4 décembre 2024	38
79/536.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	3 b)	48e	6 décembre 2024	12
79/537.	Nouvelles modalités d'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral				
	Décision A	13	48e	6 décembre 2024	12
	Décision B	13	55e (reprise)	6 décembre 2024	13
	Décision C	13	55e (reprise)	24 décembre 2024	13
79/538.	Promotion et protection des droits humains	71	53e	17 décembre 2024	33
79/539.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	71 d)	53e	17 décembre 2024	33
79/540.	Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale	121	53e	17 décembre 2024	33
79/541.	Planification des programmes (Troisième Commission)	140	53e	17 décembre 2024	34
79/542.	Questions de politique macroéconomique	16	54e	19 décembre 2024	30
79/543.	Groupes de pays en situation particulière	21	54e	19 décembre 2024	30
79/544.	Activités opérationnelles de développement	23	54e	19 décembre 2024	30
79/545.	Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale	121	54e	19 décembre 2024	30
79/546.	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	121	54e	19 décembre 2024	32
79/547.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	140	54e	19 décembre 2024	32
79/548.	Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et d'entités du secteur privé à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement	17	54e	19 décembre 2024	13
79/549.	Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique	149	55e (reprise)	24 décembre 2024	34

79/550.	Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne	137 et 150	55e (reprise)	24 décembre 2024	34
79/551.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	137	55e (reprise)	24 décembre 2024	34
79/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-neuvième session	7	55e (reprise)	24 décembre 2024	21